

CHARTRE DES GROUPES DE PAROLE DE PARENTS¹

LES PRINCIPES D'ANIMATION

L'animation repose sur les valeurs fortes énoncées dans la Charte des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents auxquelles s'ajoutent des principes plus spécifiques aux groupes de parole :

- La communication ;
- Le respect et la tolérance, l'ouverture et l'écoute ;
- La valorisation des compétences des parents ;
- L'entraide ou l'aide mutuelle ;
- La confidentialité, le non-jugement, l'impartialité ;
- La réflexion sur sa pratique d'animateur-trice, professionnelle ou bénévole.

LES EFFETS ATTENDUS

Les effets se situent du côté des parents à plus ou moins longue échéance :

- Se ressourcer, prendre du temps pour soi ;
- Prendre du recul, relativiser, dédramatiser ;
- S'ouvrir aux autres, communiquer ;
- Sortir de l'isolement, se rendre compte que l'on n'est pas tout seul ;
- Créer du lien au sein du groupe et en dehors, prendre peu à peu de la distance par rapport à l'animateur-trice ;
- (Re)découvrir ses capacités de parents, avoir confiance en soi, s'estimer ;
- Affirmer son rôle de parent, au sein de la famille et de la société, afin de garantir aux enfants un cadre sécurisant et des repères ;
- Etre un parent autonome, acteur ; continuer d'avancer dans le groupe.

LES OBJECTIFS VISÉS

Il s'agit pour l'animateur-trice de :

- Proposer un espace et un temps aux parents ;
- Veiller à ce que chaque parent trouve sa place dans le groupe et s'y sente écouté, considéré, reconnu et valorisé ;
- Créer une ambiance chaleureuse, sereine, conviviale ;

¹ Ont activement participé à la réflexion et à l'élaboration de cette charte, des animateurs-trices deux-sévriennes de groupes de parole de parents : Catherine Bourges, François Camou, Cindy Charriau, Isabelle Cousin, Sandrine Ehougan, Marie-Line Gabard, André Gouleau, Myriam Mazery, Annie Minault, Geneviève Périody et Fabienne Sabourin.

- Aller au rythme des parents, faire preuve de patience, ne pas brusquer, ne pas contraindre à la parole, respecter la position en retrait ;
- Permettre aux parents d'échanger entre eux, de s'enrichir de l'expérience des autres et de trouver leurs propres solutions, leurs propres repères.

LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

L'animation d'un groupe nécessite :

- D'avoir suivi ou de s'engager à suivre la formation proposée par le CAdef ;
- De suivre un temps d'analyse des pratiques ;
- Et de privilégier la co-animation.

Pour l'animation des groupes de parents, il est recommandé de :

- Se présenter ;
- Resituer l'histoire du groupe, son contexte, son nom, sa finalité ;
- Expliciter le rôle et la place de l'animateur en précisant qu'il n'apportera pas de réponses toutes faites ;
- Pratiquer une écoute active en s'appuyant sur la reformulation ;
- Tendre vers la non ou semi-directivité ;
- Être attentif et disponible à tout le monde, s'adapter au rythme de chacun ;
- Porter attention à l'expression non verbale ;
- Utiliser ses paroles positives ;
- Laisser prendre la parole et veiller à ce que chacun parle en son nom propre (« je ») ;
- Faire circuler la parole ;
- S'appuyer sur les compétences des parents ;
- Respecter un nombre maximum de 12 personnes ;
- Instaurer une durée d'une heure trente à deux heures pour chaque séance.

Vous souhaitez mettre en place un groupe de parole. N'hésitez pas à prendre contact avec la caisse d'Allocations familiales des Deux-Sèvres qui peut vous aider à vous former :

Nathalie Seguin – nathalie.seguin@caf.fr – 06.75.29.72.56